



Commune de Marly

Cercle scolaire de

Marly
Villarsel-sur-Marly
Pierrafortscha

Bulletin d'information

Année scolaire
2022-2023

TABLE DES MATIERES

Calendrier scolaire 2022-2023.....	1
Horaire des classes.....	2
Adresses utiles.....	3
Accueil extrascolaire ; horaires et tarifs.....	4-5
Police cantonale, éducation routière.....	6
Pédibus.....	7
Patrouilleurs scolaires de Marly Cité.....	8
Passage souterrain de Marly Grand-Pré.....	8
Cours de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI).....	8
Dentiste scolaire.....	8
Déménagement, divers.....	8
Conseil des parents du cercle scolaire de Marly.....	9
Mot d'accueil des Responsables d'établissement.....	10
Jours « Joker ».....	11
Inspectorat scolaire, informations sur les fournitures scolaires.....	12
DICS, liste des effets et équipements personnels.....	13
Besoins scolaires particuliers.....	14
Répartition des élèves années scolaires 22/23 et de 2023 à 2027.....	15
Les informations de l'établissement de Marly Cité.....	16-19
Corps enseignant.....	16
Charte de l'école.....	17
Premier jour d'école.....	18
Périmètre scolaire.....	19
Les informations de l'établissement de Marly Grand-Pré.....	20-23
Corps enseignant.....	20
Règles de vie de l'école de Grand-Pré.....	21
Premier jour d'école.....	22
Périmètre scolaire.....	23

Calendrier scolaire 2022 / 2023

pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation

Rentrée scolaire 2022

jeudi 25.08.2022

Jours de congés

01.11.2022	Toussaint
08.12.2022	Immaculée Conception
18.05.2023	Ascension
19.05.2023	Pont de l'Ascension
29.05.2023	Lundi de Pentecôte
08.06.2023	Fête-Dieu
09.06.2023	Pont de la Fête-Dieu (1 jour à disposition des cercles scolaires)

Vacances

17 au 28 octobre 2022	Vacances d'automne
26 décembre 2022 - 6 janvier 2023	Vacances de Noël
20 au 24 février 2023	Vacances de Carnaval
07 au 21 avril 2023	Vacances de Pâques
dès le 07 juillet 2023	Vacances d'été
1er mai 2023 (enfantine et primaire)	Les enfants peuvent être dispensés d'école pour aller chanter, renseignements auprès des directions d'établissement.

2022	août				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2022	septembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2022	octobre				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2022	novembre				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2022	décembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	janvier				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2023	février				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	
je	2	9	16	23	
ve	3	10	17	24	

2023	mars				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2023	avril				
lu	3	10	17	24	
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2023	mai				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2023	juin				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	juillet				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

Rentrée scolaire 2023

jeudi 24.08.2023

Horaire des classes enfantines et primaires de Marly

Année scolaire 2022 - 2023

1ère enfantine, 1H, 4 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	congé	en classe	congé	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	congé	congé		en classe	congé
	14h30-15h20					

2e enfantine, 2H, 5 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	en classe	congé	en classe	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	en classe	en classe		congé	en classe
	14h30-15h20					

Primaire, 3H à 8H, 6 à 12 ans

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h10-09h00	en classe	alternance des 3H	en classe	alternance des 3H	en classe
	09h00-09h50					
	10h10-11h00					
	11h00-11h50					
Pause midi						
Après-midi	13h40-14h30	en classe	alternance des 4H		alternance des 4H	en classe
	14h30-15h20					



Commune de Marly

ADRESSES UTILES

Service Enfance et Formation

Route de Fribourg 9, CP 63
1723 MARLY
Tél. : 026/435 50 71

servicedesecoles@marly.ch

Commune de Villarsel-sur-Marly

Chemin de Villarsel 60a
1723 VILLARSEL-SUR-MARLY

www.villarsel-sur-marly.ch

Commune de Pierrafortscha

Route de Pierrafortscha 58
1723 PIERRAFORTSCHA
Tél. : 026/323 41 12

www.pierrafortscha.ch

Inspection des Ecoles

M. Marc LUISONI
Route André-Piller 21
1762 GIVISIEZ
Tél : 026 305 73 80

Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

Rue de l'Hôpital 1
1701 FRIBOURG
Tél : 026 305 12 06
www.fr.ch/dfac

Accueil extrascolaire

Service de l'accueil de l'enfance
Chemin des Epinettes 6b
1723 MARLY
Tél : 026 435 50 44
enfance@marly.ch

AES Cité : Tél. 026 435 50 42
AES Grand-Pré : Tél. 026 435 50 43

Services auxiliaires scolaires

(logopédie, psychologie, psychomotricité)

Bureaux à Marly :

- Logopédie :
 - Cité : Tél. 026 552 15 56
 - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 27 / 026 552 15 28
- Psychologie :
 - Cité : Tél. 026 552 15 55
 - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 21
- Psychomotricité ; Cité et Grand-Pré :
 - Salle à Marly Grand-Pré : Tél. 026 552 15 39

Flos Carmeli

Centre de logopédie, Services auxiliaires scolaires
Route St-Barthélémy 18
1700 FRIBOURG
Tél : 026/484.87.87
secretariat@flos-carmeli.ch
www.flos-carmeli.ch

Sport scolaire facultatif

M. Olivier MACCHI,
Maître de sport
Tél : 079 702 95 32

Clinique dentaire scolaire

Route du Chevalier 7
1723 MARLY
Sur rendez-vous, horaires 07h00-18h00
Tél : 026 430 08 08

Service dentaire scolaire cantonal

Boulevard de Pérolles 23
1700 FRIBOURG
Tél : 026 305 98 00
du lundi au vendredi : 08h00-12h00 et 13h00-17h00
www.fr.ch/dsa/sds

Service du médecin cantonal

Route de Villars 101
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél : 026 305 79 80
du lundi au vendredi : 08h00-11h30 et 14h00-17h00
www.fr.ch/dsa/smc

Service éducatif itinérant (SEI)

Route du Petit-Moncor 1e,
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél : 026 484 21 13
Fax : 026 484 23 09
info@sei-fribourg.ch
www.sei-fribourg.ch

Bibliothèque interculturelle de Fribourg

LivrEchange
Avenue du Midi 3-7,
1700 FRIBOURG
Tél : 026 422 25 85
LU + VE matin ; 10h00 – 12h00
LU, MA, ME, JE après-midi ; 14h00 – 18h00
SA après-midi ; 14h00 – 16h00
info@livrechange.ch
www.livrechange.ch



Commune de Marly

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE 2022 – 2023

HORAIRES		Matin	Matinée	Midi	Après-midi	Fin d'après-midi
Lundi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mardi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mercredi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Jeudi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Vendredi	CITE + GD-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30

NB : A moins de 3 inscriptions, l'unité d'accueil n'est en principe pas ouverte.

L'AES ordinaire est fermé durant toutes les vacances scolaires, ainsi que pendant les jours fériés.

Un AES « vacances » est organisé durant certaines vacances scolaires, pour autant qu'un minimum de 10 enfants soient inscrits.

TARIFS ELEVES 1H et 2H dès le 1^{er} août 2022

REVENU DETERMINANT FISCAL		Matin	Matinée	Midi, sans le repas	Après-midi	Fin d'après-midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	2.20	6.00	2.20	3.00	4.50
40'001	45'000	2.50	6.80	2.50	3.40	5.10
45'001	50'000	2.80	7.60	2.80	3.80	5.70
50'001	55'000	3.10	8.40	3.10	4.20	6.30
55'001	60'000	3.40	9.20	3.40	4.60	6.90
60'001	65'000	3.70	10.00	3.70	5.00	7.50
65'001	70'000	4.00	10.80	4.00	5.40	8.10
70'001	75'000	4.30	11.60	4.30	5.80	8.70
75'001	80'000	4.70	12.80	4.70	6.40	9.60
80'001	85'000	5.20	14.00	5.20	7.00	10.50
85'001	90'000	5.60	15.20	5.60	7.60	11.40
90'001	95'000	6.10	16.40	6.10	8.20	12.30
95'001	100'000	6.50	17.60	6.50	8.80	13.20
100'001	105'000	7.00	18.80	7.00	9.40	14.10
105'001	110'000	7.60	20.40	7.60	10.20	15.30
110'001	115'000	8.20	22.00	8.20	11.00	16.50
115'001	120'000	8.80	23.60	8.80	11.80	17.70
120'001	125'000	9.40	25.20	9.40	12.60	18.90
125'001	130'000	10.00	26.80	10.00	13.40	20.10
130'001	135'000	10.60	28.40	10.60	14.20	21.30
135'001	140'000	11.20	30.00	11.20	15.00	22.50
140'001	145'000	11.90	32.00	11.90	16.00	24.00
145'001	150'000	12.70	34.00	12.70	17.00	25.50
150'001	et plus	13.50	36.00	13.50	18.00	27.00



TARIFS ELEVES de 3H à 8H dès le 1^{er} août 2022

REVENU DETERMINANT FISCAL		Matin	Matinée	Midi, <i>sans coût du repas</i>	Après-midi	Fin d'après-midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	4.20	11.20	4.20	5.60	8.40
40'001	45'000	4.50	12.00	4.50	6.00	9.00
45'001	50'000	4.80	12.80	4.80	6.40	9.60
50'001	55'000	5.10	13.60	5.10	6.80	10.20
55'001	60'000	5.40	14.40	5.40	7.20	10.80
60'001	65'000	5.70	15.20	5.70	7.60	11.40
65'001	70'000	6.00	16.00	6.00	8.00	12.00
70'001	75'000	6.30	16.80	6.30	8.40	12.60
75'001	80'000	6.70	18.00	6.75	9.00	13.50
80'001	85'000	7.20	19.20	7.20	9.60	14.40
85'001	90'000	7.60	20.40	7.65	10.20	15.30
90'001	95'000	8.10	21.60	8.10	10.80	16.20
95'001	100'000	8.50	22.80	8.55	11.40	17.10
100'001	105'000	9.00	24.00	9.00	12.00	18.00
105'001	110'000	9.60	25.60	9.60	12.80	19.20
110'001	115'000	10.20	27.20	10.20	13.60	20.40
115'001	120'000	10.80	28.80	10.80	14.40	21.60
120'001	125'000	11.40	30.40	11.40	15.20	22.80
125'001	130'000	12.00	32.00	12.00	16.00	24.00
130'001	135'000	12.60	33.60	12.60	16.80	25.20
135'001	140'000	13.20	35.20	13.20	17.60	26.40
140'001	145'000	13.90	37.20	13.95	18.60	27.90
145'001	150'000	14.70	39.20	14.70	19.60	29.40
150'001	et plus	15.50	41.20	15.50	20.60	30.90

Rabais sur les frais d'encadrement :

- Si deux enfants d'une même famille sont inscrits dans la structure - 10%.
- Si trois enfants ou plus d'une même famille sont inscrits dans la structure : -15%

CONTACT

Adresse :

Service Enfance et Formation
Chemin des Epinettes 6b
1723 MARLY

Tél. 026 435 50 44 - email : enfance@marly.ch

Marly Cité : 026 435 50 42
Marly Grand-Pré : 026 435 50 43

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

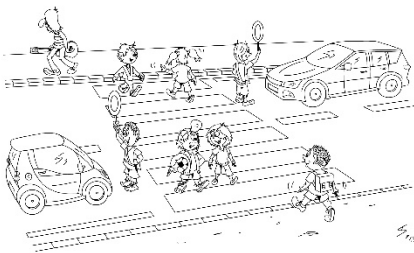
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse,
prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

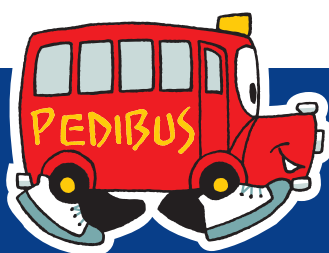
**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVIENNE UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir

ate

- **Patrouilleurs scolaires à Marly Cité**

Aux quarts d'heure précédant/suivant les heures de début et de fin de classe, les patrouilleurs scolaires assureront la traversée de la route des Préalpes à la hauteur de la Chapelle St- Sébastien. Il n'y aura pas de patrouilleurs aux autres passages. Nous vous prions de calculer les heures de départ de vos enfants en fonction du service des patrouilleurs.

Le matin de la rentrée, la police communale surveillera la traversée des routes.

- **Passage souterrain à Marly Grand-Pré**

Tous les enfants qui doivent traverser la route cantonale sont priés d'emprunter le passage souterrain.

- **Cours de Prévention de la Brigade des Mineurs (BMI)**

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien:

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

- **Visite chez le dentiste scolaire**

Chaque année, les élèves doivent se rendre à un contrôle organisé par le médecin-dentiste scolaire. <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/prophylaxie>

Les parents qui souhaiteraient dispenser leur enfant de ce contrôle devront produire une attestation valable d'un dentiste privé, datée et signée, en début d'année scolaire. Il est donc indiqué de planifier les rendez-vous chez les médecins dentistes privés avant la rentrée scolaire.

- **Déménagement**

En cas de déménagement au sein du territoire communal, les parents en avisent le service des écoles et les directions d'établissement, avant l'évènement. De même si le déménagement consiste en un changement de commune de domicile, les parents en informent le service des écoles et les directions d'établissement. Si l'évènement se produit durant l'année scolaire et que les parents souhaitent différer ou anticiper la scolarisation de leur(s) enfant(s) dans le nouveau cercle scolaire, ils adressent une demande écrite à l'inspectorat dans les meilleurs délais, mais en tout cas avant le déménagement effectif.

- **Divers**

Les enfants se rendent en classe dans une tenue vestimentaire correcte. Ils ne sont pas autorisés à fréquenter des magasins durant la récréation.



Commune de Marly

Conseil des parents du cercle scolaire de Marly 2022-2023

Conformément à l'art. 9 du règlement scolaire, la constitution d'un Conseil des parents a eu lieu au printemps 2018.

Voici la composition actuelle du Conseil :

- Madame Aline VIAL MAISSE, Marly	co-Présidente
- Monsieur Vincent JAQUIER, Marly	co-Président
- Madame Vanessa ARDENTI, Marly	Secrétaire
- Madame Vèrène DOUGOUD, Marly	Membre
- Monsieur Michael GRUBE, Marly	"
- Madame Elsa MOUQUIN MONNIER, Marly	"
- Madame Christina LEFKADITIS, Marly	"
- ? ?	"

Composent également ce Conseil, deux déléguées du corps enseignant et les deux Directions d'établissement, soit ;

- Madame Véronique FOURNIER, enseignante à Cité
- Madame Mélanie SUCHET, enseignante à Grand-Pré
- Madame Stéphanie COTTING, Directrice de l'établissement de Cité
- Monsieur Frédéric PERROUD, Directeur de l'établissement de Grand-Pré,

ainsi que les Conseillers communaux en charge du Dicastère de l'enseignement des trois communes composant le cercle scolaire, à savoir :

- Monsieur César MURANGIRA, Conseiller communal de Marly
- Madame Maria PROGIN, Conseillère communale de Villarsel-sur-Marly
- Monsieur Jean-Marie BECKER, Conseiller communal de Pierrafortscha.

Mot d'accueil des Directions d'école

Chers parents,

Le développement, les apprentissages et le bien-être de votre enfant sont notre priorité. Pour mener à bien notre mission, il y a d'abord le travail quotidien des élèves avec leurs enseignants mais aussi les relations école-famille.

La communication est importante entre les différents partenaires et nous souhaitons qu'elle puisse encore à l'avenir se renforcer. Un entretien organisé en classe ou un coup de téléphone permettent de résoudre des situations, de répondre à des questions.

A l'heure des smartphones, le numérique est omniprésent mais nous privilégions le contact direct. N'hésitez donc pas à demander une rencontre ou à téléphoner pour discuter de la vie scolaire de votre enfant.

Ce bulletin est aussi un moyen de communication. Vous y trouverez diverses informations utiles durant toute l'année.

La version numérique est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.marly.ch/enseignement-et-formation/cercle-scolaire-et-ecoles.html>

Si vous souhaitez obtenir une version « papier », n'hésitez pas à la demander aux enseignants.

Nous vous remercions de votre collaboration et souhaitons qu'elle puisse continuer dans le futur.

En vous souhaitant une belle pause estivale, nous vous transmettons, chers parents, nos meilleures salutations.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud
Directions d'école



Etablissement scolaire
de Marly Cité
Mme Stéphanie Cotting
Chemin des Epinettes 2
1723 Marly
Tél : 026 552 15 51
dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire
de Marly Grand-Pré
M. Frédéric Perroud
Route des Ecoles 34
1723 Marly
Tél. : 026 552 15 07
dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch

Jours « Joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud
Directions d'école



Etablissement scolaire
de Marly Cité
Mme Stéphanie Cotting
Chemin des Epinettes 2
1723 Marly
Tél : 026 552 15 51
dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire
de Marly Grand-Pré
M. Frédéric Perroud
Route des Ecoles 34
1723 Marly
Tél. : 026 552 15 07
dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

Aux parents des élèves des écoles obligatoires

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80
www.fr.ch/osso

—
Réf: 648/SL
T direct: +41 26 305 73 80
Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

Givisiez, le 18 juin 2020

Fournitures scolaires - informations

Chers parents,
Madame, Monsieur,

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire



Liste des effets et équipements personnels

Base légale : Art. 57 al. 2 RLS

Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

² *Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels*

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

Effets personnels de l'élève

Chaussons

Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes

Sac d'école

Plumier

Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

Chaussures pour la salle de sport

Chaussures pour les activités physiques d'extérieur

Sac de sport

Tenue d'éducation physique pour l'intérieur

Tenue d'éducation physique pour l'extérieur

Tenue pour la natation

Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

Tablier

Matériel particulier

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H

Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe

Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

BESOINS SCOLAIRES PARTICULIERS

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



COMMUNICATION IMPORTANTE

REPARTITION DES ELEVES ANNÉES SCOLAIRES 2022/2023 ET DE 2023 À 2027

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Dès la rentrée **2023/2024**, le nouveau centre scolaire **Château d'Eau** ouvrira ses portes et accueillera les élèves.

Ce sera dès lors au tour du centre scolaire de Marly Cité d'être rénové ou transformé. Ce dernier sera fermé dès la rentrée 2023/2024 et durant toute la durée des travaux. Toutes les classes migreront dans le nouveau centre scolaire de Château d'Eau. Des informations vous seront transmises ultérieurement, d'entente avec la direction d'école concernée.

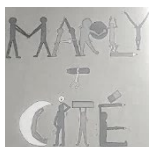
En ce qui concerne les élèves domiciliés dans le **nouveau quartier du MIC**, dont la scolarisation est, à terme, prévue dans le centre scolaire de Marly Cité, seront temporairement scolarisés dans le centre scolaire de Marly Grand-Pré et ce, déjà dès la rentrée **2022-2023**. La scolarisation, à quelques exceptions près, se fera à nouveau dans le centre scolaire de Marly Cité dès que les travaux seront terminés et que l'établissement aura rouvert ses portes à l'horizon 2027.

La répartition actuelle des élèves dans les deux établissements scolaires de Marly est effectuée sur la base du domicile légal de l'enfant, conformément à la loi scolaire cantonale du 09.09.2014. Le Département de la formation et des affaires culturelles (DFAC) est l'autorité de validation de la répartition des élèves dans les différents centres scolaires.

Tous ces changements ont été réfléchis et basés sur le bien-être des écoliers marlinois et dans un souci de perturber le moins possible les enfants en leur évitant de multiples transferts.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Enfance et Formation au numéro de téléphone 026 435 50 71 ou par mail à l'adresse servicedesecoles@marly.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension.



CORPS ENSEIGNANT

<i>Classe</i>	<i>Titulaire 1</i>	<i>Titulaire 2</i>
1-2 ^H A	Laurelay Piller	
1-2 ^H B	Amalia Riedo	
1-2 ^H C	Véronique Fournier	Sandra Mauron
1-2 ^H D	Isabelle Messerli	
1-2 ^H E	Laurence Reymond	
3 ^H A	Aline Deltombe	Cindy Masset
3 ^H B	Marigona Hasani	
4 ^H A	Chloé Roggo	Cindy Masset
4 ^H B	Laure Büschi	Romain Pedrazzoli
5 ^H A	Patricia Bardy	Martine Fagherazzi
5 ^H B	Roselyne Vouilloz	Martine Fagherazzi
5 ^H C	David Caron	Chloé Roggo
6 ^H A	Joëlle Matzinger	Annelyse Bussard
6 ^H B	Anouk Chatton	Annelyse Bussard
7 ^H A	Françoise Monnat	Camille Geinoz
7 ^H B	Geneviève Delaloye	Camille Geinoz
8 ^H A	Marjorie Dodane	Romain Pedrazzoli
8 ^H B	Thierry Corpataux	
AC	Martine Fagherazzi	
AC	Nathalie Marro Després	
AC	Geneviève Delaloye	
AC	Marie-France Fasel Meuwly	
AC	Virginie Forney	
ECSI	Laurence Perroud	
ECSI	Rebecca Clerc	
ECSI	Jeanne Guyot	
ECSI	Lea Crotti	
FLS	Martine Bovet	
FLS	Francesca Mauron	
Sport	Olivier Macchi	

Direction d'établissement

Mme Stéphanie Cotting
 Tél. : 026 552 15 51
 dir.ep.marly.cite@edufr.ch

Etablissement scolaire de Marly Cité
 Chemin des Epinettes 2
 1723 Marly

Informations sur le système scolaire : www.fr.ch/osso

Charte de l'école de Marly Cité

Je me déplace en silence et en marchant dans le bâtiment.

J'obéis à tous les adultes de l'établissement.

Je m'habille correctement et je ne me maquille pas.

Je dépose les déchets dans la poubelle.

Je parle correctement : sans vilain mot, sans moquerie et sans méchanceté.

Je prends soin du matériel commun : dans la classe, dans la cour, dans la salle de bricolage et dans la salle de gym.

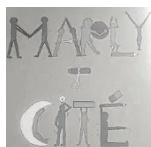
A la sonnerie, je me mets en rang, j'attends mon enseignant(e) et je rentre en silence. A la fin de l'école, je sors calmement.

Je dis « Bonjour, Au revoir ».





Je laisse les appareils électroniques à la maison.

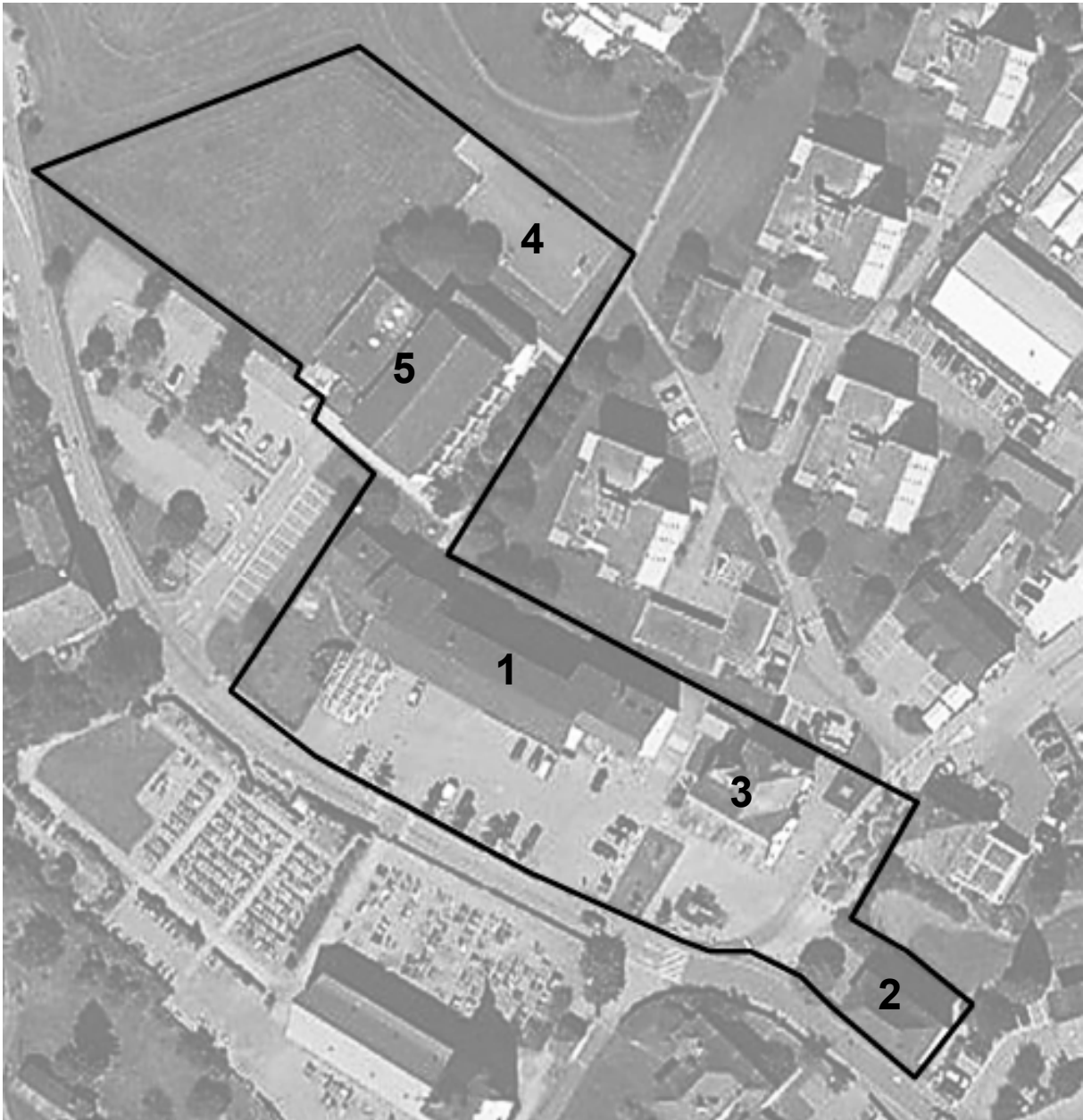
Dès la 3H, je prends ma douche après la leçon de sport.

Je prête attention aux autres enfants dans mes déplacements et mes jeux.



PREMIER JOUR DE CLASSE

Classe		Rendez-vous
1 ^H	Les élèves de 1H débiteront l'école le JEUDI 25 août 2022 à 13h35	 <p>1-2^H A - B ← Chevalier 7</p> <p>1-2^H C - D Chevalier 8 → </p>
2 ^H	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	 <p>1-2^H E ← Epinettes 2</p>
3 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	
4 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05 et seront <u>TOUS à l'école l'après-midi.</u>	
5 ^H à 8 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	



1. Bâtiment principal (classes 1-2^{HE} + 3^H à 7^H)
2. Ecole enfantine (classes 1-2^H A-B)
3. Ecole enfantine (classes 1-2^H C-D)
4. Pavillons scolaires (classes 8^H)
5. Salles de sport

— Périètre scolaire



CORPS ENSEIGNANT

Pavillon : 1-2^H

Bâtiment : 3 à 8^H

Classe	Titulaire 1	Titulaire 2	Téléphone
1-2 ^H	Karine Challande		026 552 15 35
1-2 ^H	Murielle Chatagny		026 552 15 36
1-2 ^H	Valérie Bovet	Lydie Lumpini	026 552 15 38
1-2 ^H	Sophie Michaud		026 552 15 34
3 ^H	Sandra Scherwey	Annelise Bussard	026 552 15 02
3 ^H	Pauline Horner		026 552 15 03
4 ^H	Mélanie Suchet	Ayline Necipoglu	026 552 15 04
4 ^H	Stéphanie Beaud	Sonia Mauron	026 552 15 05
5 ^H	Claudine Bulliard Buntschu	Sonia Mauron	026 552 15 12
5 ^H	Gisèle Crausaz	Helena Bernhard	026 552 15 14
6 ^H	Maxime Lammar	Lisa Zurlinden	026 552 15 09
6 ^H	Christine Le Cam	Annelise Bussard	026 552 15 13
7 ^H	Delphine Bossel	Lisa Zurlinden	026 552 15 24
7 ^H	Donjeta Ademi		026 552 15 26
8 ^H	Odile Stolz		026 552 15 20
8 ^H	Hikmete Prebreza	Lydie Lumpini	026 552 15 25
SOUTIEN 1	Dominique Carita	Ingrid Pereboom	026 552 15 23
SOUTIEN 2	Marie-José Demierre	Corinne Courlet	026 552 15 15
AC	Ingrid Pereboom Virginie Forney		
FLS	Francesca Mauron		
Mesures d'aide	Chantal Prince Jeanne Guyot Gilles Wohlhauser	Laurence Perroud Aurélie Sansonnens	
Appui	Ingrid Pereboom	Frédéric Perroud	
Sport	Olivier Macchi		
Travailleuse sociale en milieu scolaire		Anne de Courten Naef	026 552 15 06

Direction d'établissement

M. Frédéric Perroud

Tél.: 026 552 15 07

dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch

Etablissement scolaire

Marly Grand-Pré

Route des Ecoles 34

1723 Marly

Informations sur le système scolaire : www.fr.ch/osso

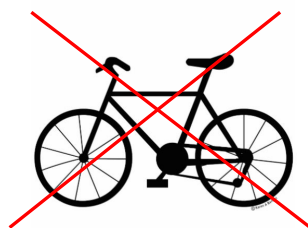
Règles de vie de l'école de Grand-Pré

Règle n° 1	En silence, je me prépare calmement et me déplace en marchant.
Règle n° 2	Je respecte le travail des dames/hommes de nettoyage
Règle n° 3	Je salue les adultes que je croise, dans la cour et l'école.
Règle n° 4	En cas de conflit, je règle le problème de manière pacifique.

RAPPEL

Durant les horaires scolaires, il n'est pas permis, dans la **COUR**, de ...

- circuler avec un vélo ou une trottinette
- jouer avec un ballon en cuir ... (UNIQUEMENT EN MOUSSE)



Le ballon en mousse est autorisé dans toute la cour d'école.
Le ballon en cuir, ... est autorisé sur la surface gazonnée.



Collaboration avec les enseignants :

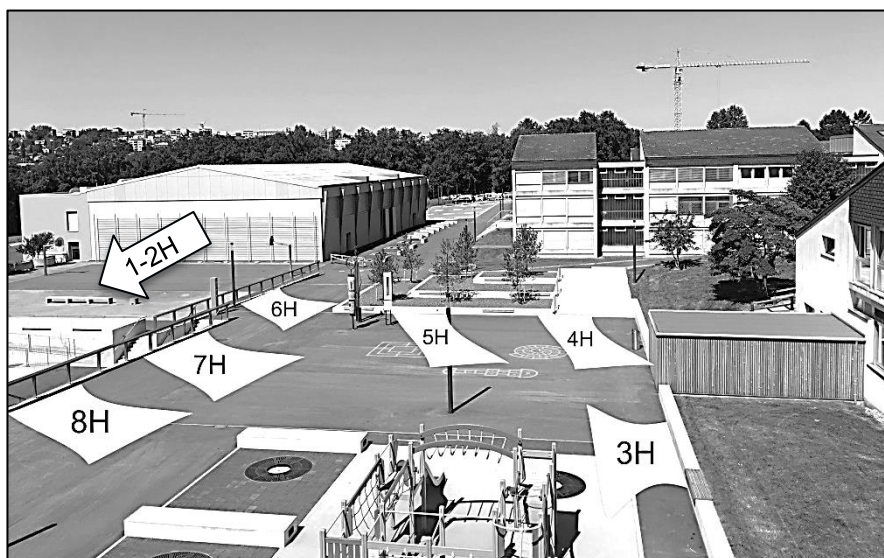
Pour une bonne collaboration, nous demandons aux parents qui désirent un entretien pour leur enfant de fixer une entrevue à convenance mutuelle.

Si vous devez contacter les enseignants, merci de le faire **avant** ou **après** les horaires de classe.



PREMIER JOUR DE CLASSE

Classe		Rendez-vous
1 ^H	Les élèves de 1H débiteront l'école le JEUDI 25 août 2022 à 13h35	<p>1-2^H (pavillon)</p> 
2 ^H	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	
3 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	
4 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05 et seront <u>TOUS</u> à l'école l' <u>après-midi</u> .	
5 ^H à 8 ^H	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 25 août 2022 à 08h05	Voir les zones d'accueil sur l'image ci-dessous





PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

- Périamètre scolaire établissement de Marly Grand-Pré
- Périamètre scolaire Cycle d'orientation de Marly



1. Bâtiment 3^H à 8^H
2. Bâtiment 1-2^H («Pavillon 3»)
3. Petite halle de sports
4. Halle omnisports (triple halle)
5. Cour de récréation

